



L'an deux mil vingt et un le 6 janvier 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis à la Mairie transférée à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Jean-Pol CHAVARIA, M. Ludovic LELANDAIS, M. Richard DOIX, M. Hubert GUIBOUT, M. Bruno JAMES, M. Jérôme LEREBOURG, M. Jean-Charles AUVRAY, M. Gaël MARCHAND, M. François ANDRÉ, Mme Lydia SURIRAY, Mme Émeline BERTRAND HUS, Mme Bernadette LOISON, Mme Marie BREUIL, Mme Alexia LALOUETTE.

Pouvoir : M. Frédéric COUTELLE a donné pouvoir à M. Jérôme LEREBOURG

Secrétaire de séance : Mme Marie BREUIL

Monsieur le Maire souligne que l'ordre du jour porte sur le projet de rénovation de la grange pour y installer la future mairie.

1- SUBVENTIONS

Ce projet est ambitieux pour notre commune. Notre objectif est qu'il soit subventionné au maximum, soit à hauteur du plafond de 80% du montant des dépenses prévues.

Nous prenons actuellement les contacts utiles afin de monter le plan de financement du projet :

- Nous avons déjà obtenu verbalement l'aide de l'état dans le cadre du plan de relance,
- CAEN ingénierie nous apportera également une aide importante, via l'APCR,
- Grâce à notre conseillère départementale, Sylvie Jacq, nous devrions également pouvoir obtenir une subvention départementale, en complément de l'APCR.
- Notre députée, Nathalie Porte, devrait-elle contribuer à nous obtenir une subvention du conseil régional.

2-BUDGET :

- Le budget destiné à la construction de la future mairie est contraint même si nous travaillons à obtenir une mairie accessible à tous et bien agencée.
- Le budget 2021 de la commune sera arrêté d'ici deux mois environ. Nous savons d'ores et déjà qu'il risque d'être lui aussi contraint.
- Le recours à un crédit sera probablement difficile. De fait, il est probable que les 20 % restants soient financés via de l'autofinancement.

3-AMENAGEMENTS :

A l'unanimité des conseillers présents et représentés, la décision est prise de retenir l'avant-projet comportant :

- un SAS vitré dans l'angle de la grange (angle cassé).
- une salle de conseil de 50 m² minimum ainsi qu'un aménagement pratique de la salle d'attente, du secrétariat, des toilettes, du coin tisanerie, d'une salle d'archives et d'un bureau.

Le cabinet d'architecture va préparer un projet au niveau de l'étage en vue d'un aménagement de deux logements ultérieurement : arrivée et évacuation des eaux, électricité (prévoir l'emplacement des divers compteurs) et les ouvrants. Prévoir les faux-plafond plat à 2m50 pour éviter les déperditions de chaleur, un maximum d'ouvrants côté sud (côté jardin), tout comme au RDC et un escalier extérieur au nord qui desservirait les 2 logements.

Tous les sujets étant épuisés, la réunion du conseil municipal prend fin à 23 heures 30.

La date du prochain conseil municipal sera fixée très prochainement, il se tiendra au mois de janvier.

Date du prochain conseil municipal : 3 février 2021

M. CHAVARIA Jean-Pol

M. ANDRÉ François

Mme LOISON Bernadette

Mme BREUIL Marie

M. LEREBOURG Jérôme

M. AUVRAY Jean-Charles

M. JAMES Bruno

Mme BERTRAND-HUS Emeline

M. LELANDAIS Ludovic

M. DOIX Richard

Mme SURIRAY Lydia

M. COURTEILLE Frédéric

Mme LALOUETTE Alexia

M. MARCHAND Gaël

M. GUIBOUT Hubert